Communiqué de la Fédération SUD éducation du 30 juin 2016 :

Enfin un allégement du programme de SES en seconde applicable dès la rentrée !

A la rentrée 2016 les questions obligatoires de SES en seconde seront ramenées de 8 à 6. Parmi elles, 4 seront obligatoires et 2 au choix des collègues. Le Conseil Supérieur de l'Education du 30 juin a enfin été saisi par le ministère et a donné un avis positif à cette demande d'allégement. C'est l'aboutissement d'un travail intersyndical et en coordination avec l'association des professeurs en sciences économiques et sociales (APSES), débuté en décembre 2015, pour convaincre le ministère du bien-fondé de cette demande. Le programme en vigueur depuis la reforme du lycée en 2010 était une des causes de la souffrance professionnelle des collègues de SES et de difficultés pour les élèves dont 85 % suivent cet enseignement en seconde. SUD éducation se félicite donc de cette avancée qui fait suite à celle concernant la réécriture des programmes de SES en première et terminale, que nous avions obtenue de 2009 à 2011 en intersyndicale avec l'association des professeurs de SES. Cet allégement ne règle pas pour autant la question de la place des SES au lycée qui doit être replacée dans le cadre plus large de la réforme du lycée. En seconde la faiblesse horaire en SES n'est pas dissociable d'une remise en question des « enseignements d'exploration » qui ont abouti à un saupoudrage horaire et au maintien dans les faits d'une pré-orientation de nature sociale. Cette situation est d'autant plus préjudiciable que la série ES reste l'une des plus demandées par les élèves. De plus, les conditions de travail sont particulièrement difficiles, avec des effectifs en classe entière généralement très chargés depuis la suppression des dédoublements nationaux dans toutes les matières par la réforme du lycée en 2009. Au delà de la bouffée d'oxygène que devrait apporter cet allégement, c'est bien la reforme du lycée qui doit être remise en cause contrairement au bilan auto-satisfait que vient d'en tirer le ministère.

Le programme de SES en seconde dès la rentrée 2016 (arrêté à paraître)

Thème I question 1 » Comment les revenus et les prix influencent-ils les consommateurs ? » Thème II question 1 « Qui produit les richesses ? » Thème IV question 1 « Le diplôme, un passeport pour l'emploi ? » Thème V question 1 « Comment devenons-nous des acteurs sociaux ? » En plus de ces 4 questions obligatoires, 2 autres questions seront traitées au choix de l'enseignant-e parmi les 6 autres questions du programme actuel. Enfin SUD éducation a été suivi sur la demande de suppression du « savoir-faire » concernant **« l'élasticité »** que nous jugions trop complexe pour des élèves de seconde et qui figure dans le programme de première. Fédération SUD Education

Documents joints

communiquesudeduc_allegementses_2016-06-30.pdf